



Société anonyme au capital de 627.200 Euros
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**Rapport de gestion du Conseil d'administration
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016.

Nous rappelons que le groupe Keyyo se compose de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Clichy également.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Le chiffre d'affaires Keyyo SA a poursuivi sa progression en 2016. Sa croissance est de 2.7% à 24.049 K€. Cette progression traduit l'accélération de nos efforts d'innovation et le renforcement de notre stratégie marketing et commerciale aussi bien en vente directe qu'indirecte. Le pôle IP-Cash a poursuivi son recul et a été cédé à un nouveau groupe d'investisseurs à compter du 1^{er} octobre 2016.

Les coûts directs sont de 9.615 K€ en 2016 contre 9.734 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 13.678 K€ à 14.435 K€, +1.6 points à 60.0%. Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 23.700 K€ contre 22.847 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 3.7% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.451 K€ contre 4.975 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9.6%. Cette évolution s'explique par la croissance de nos coûts de commissionnement avec le développement de l'activité de Services à Valeur Ajoutée et de la Vente Indirecte (+406K€). Nos dépenses marketing ont également progressé de 179K€ avec le lancement d'un nouveau spot de publicité et une intensification de nos campagnes web et TV. Nos frais de sous-traitance poursuivent leur baisse pour 123K€ suite à la résiliation de la convention avec Magelio et la renégociation de plusieurs contrats.

Les impôts et taxes s'élèvent à 431 K€ contre 404 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la Taxe Telecom dont nous avons atteint les seuils d'exigibilité.

Les charges de personnel s'élèvent à 6.423 K€ contre 5.857 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 566 K€ ou 9.7%. Cette augmentation est liée au plan de réorganisation réalisé fin 2015 et provisionné alors pour 200K€. Le solde est constitué des recrutements réalisés pour soutenir la croissance de l'activité.

Nous avons 99 salariés fin 2016 contre 102 fin 2015, cette baisse s'explique par la sortie de 6 personnes qui composaient le pôle IP-Cash.

Nous avons opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 132 K€ pour l'exercice et a notamment permis le recrutement de nouvelles ressources au commerce et au support client.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.164 K€ contre 1.046 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 11.3%. Cette croissance est principalement due à la hausse de nos investissements de R&D, de matériels réseaux, et au développement de notre parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 228 K€ contre 214 K€ en 2015.

Les dotations aux provisions pour risques et charges étaient de 200 K€ en 2015, elles sont nulles en 2016.

Les autres charges s'élèvent à 388 K€ contre 419 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 31 K€.

La principale raison de cette diminution est la baisse des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 194K€ en 2015 à 160K€ en 2016.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 1.826 K€ contre 1.681 K€ l'an dernier, soit une augmentation de 146 K€ ou 8.7%.

Le résultat financier fait apparaître un gain de 12K€ contre une charge de 10 K€ en 2015.

Nous avons enregistré 31 K€ de solde de plus-value avec notre contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût net de nos intérêts financiers est une charge de 20K€.

Après un résultat exceptionnel positif de 75 K€ et une charge d'impôt de 28 K€ le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à un bénéfice de 1.885 K€ contre 1.687 K€ en 2015, +11.7%.

Le total du bilan s'élève à 16.436 K€ contre 15.582 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 7.619 K€ au 31 décembre 2016, et de 3.456 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 4.164 K€.

2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Déficitaire jusqu'en 2013 du fait d'importants investissements commerciaux, KEYYO PROXIMITE a été recapitalisé en juin 2014 à hauteur de 450 K€ par apport de compte courant.

Au 31 décembre 2016, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.540 K€ contre 1.582 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 57 K€ en 2015 à 41 K€ en 2016;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.553 K€ contre 1.477 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation et le résultat net s'élèvent à un profit de 28 K€ contre 161 K€ en 2015.

Ces résultats en baisse s'expliquent par la migration du système de facturation qui a généré des remises clients fin 2016, et la réorganisation de la structure de manière à ce qu'elle soit capable de revenir à une croissance plus soutenue. Les fonctions supports de la filiale sont désormais intégrées au sein des équipes de Keyyo qui refacture à sa filiale des frais de management fees correspondants.

2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 24.634 K€ fin 2016 contre 24.132 K€ au 31 décembre 2015, soit une hausse de 2.1%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 22.606 K€ pour l'exercice écoulé contre 22.191 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 2.028 K€ contre 1.940 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel récurrent 2016 s'élève à 2.088 K€ contre 2.068 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par un gain de 12K€ contre une charge de 10 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte d'une charge d'impôt sur les résultats de 123 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 1.917 K€ contre 2.270 K€ en 2015.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2016 s'élève à 15.372 K€ contre 14.798 K€ l'année précédente.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

3.1. Pour KEYYO :

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises.

Sur un marché des télécoms très concurrentiel, KEYYO poursuit sa stratégie de développement de son activité à destination des PME et qui représente désormais près de 90% de son chiffre d'affaires.

La principale activité auprès des particuliers, le pôle IP-Cash, qui poursuivait son repli depuis plusieurs exercices a été cédé au quatrième trimestre 2016 à un groupe d'investisseurs qui va diversifier les produits et services vendus; Keyyo reste actionnaire minoritaire de cette structure à hauteur de 23%.

Avec de nouvelles innovations lancées en 2016 et 2017, et une poursuite de nos investissements en communication et commerce, nous prévoyons de maintenir une croissance soutenue côté Entreprise aussi bien en vente directe, qu'indirecte.

Côté particulier la sortie du périmètre du groupe du pôle IP-Cash devrait peser sur le Chiffres d'affaires au cours de trois premiers trimestres, mais ce repli devrait être compensé par une hausse de nos marges. Les perspectives restent donc favorables pour l'exercice à venir.

Les objectifs du Groupe KEYYO restent :

- de préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées ;
- d'amortir cette plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer notre croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

Après une importante réorganisation en 2016, KEYYO PROXIMITE entame un exercice de transition afin de relancer sa croissance. Le chiffre d'affaires devrait repartir à la hausse dès le second semestre 2017 et la rentabilité de l'activité devrait progresser au cours de l'exercice.

4 - Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Le Conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11ème résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.200€. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0.32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre sa croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 562 K€ au 31/12/2012 ;
+ 1.029 K€ au 31/12/2013 ;
+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;
+ 1.687 K€ au 31/12/2015 ;
+ 1.885 K€ au 31/12/2016.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices croissants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 45 K€ en 2016.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle	11 K€ ;
- Multirisque bureau	19 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	7 K€ ;
- Véhicules	8 K€.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	15.6 % du CA ;
10 premiers clients :	30.8 % du CA dont 3.3% vers notre filiale Keyyo Proximité
100 premiers clients	41.7% du CA

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des Fournisseurs au 31/12/2016 en K€		En %	Solde des Fournisseurs au 31/12/2015 en K€		En %
Echus	335	15%	Echus	466	28%
A échéance à 30 J	1 702	77%	A échéance à 30 J	1 004	61%
A échéance à 60 J	181	8%	A échéance à 60 J	185	11%
Total	2 218	100%	Total	1 655	100%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2016, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 480 K€ dans ses comptes sociaux, contre 467 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2016
- 5.045 Actions – Contrat de liquidité	68
- Comptes à Terme et intérêts	6.095
Total des valeurs mobilières	6.163

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 22 K€.

11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2016.

12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Advest SAS	13/05/16	Achat	130	9,77 €
	12/05/16	Achat	65	9,75 €
	04/05/16	Achat	200	10,08 €
	11/08/16	Achat	105	13,46 €

13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

13.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 80 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et Directeur Général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL percevait un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été résiliée sans préavis au 30 avril 2016.

Au titre de cette convention, la société MAGELIO a perçu des honoraires de 78 K€ en 2016.

13.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 24 K€.

13.3. Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, la répartition est la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	10.957 €
- Silvère BAUDOUIN :	3.130 €
- Michel PICOT :	10.957 €
- Delphine DROUETS	10.957 €

Cette répartition a été validée par le conseil d'administration du 28 février 2017.
Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

14 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

14.1. Pour la société KEYYO :

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration du 27 avril 2015 pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2018 pour arrêter les comptes de l'exercice 2017.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :
Les mandats exercés en 2015 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	-	-	-	-
Magelio	Président	-	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président	x	x	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur	x	x	-	-	-
Snapp SAS	Membre du Comité de supervision	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du Conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SAS	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV (Belgique)	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Telecom et mobile *	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Internet *	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Logiciel *	Administrateur	x	x	x	x	-
Sogetrel SAS	Membre du Comité de Surveillance	-	-	-	-	x

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a démissionné de ses fonctions d'administrateurs lors du Conseil d'administration du 28 Février 2017.

Monsieur Aldo Mareuse a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirerait à l'issue de l'Assemblée générale du 15 juin 2016. Le mandat de Monsieur Aldo Mareuse n'a pas été renouvelé lors de cette assemblée, à sa demande.

Monsieur Silvère Baudouin a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation du Conseil d'administration du 25 février 2014 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ. Son mandat expirait à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire réunie en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a acté la démission de Monsieur Silvère Baudouin de ses fonctions d'administrateur.

Madame Delphine Drouets a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du Conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier. Cette nomination a été ratifiée dans la sixième résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2016.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	-	-	-	x	x
ATTI	Administrateur	x	x	x		
Apps2com	Membre de l'Advisory Board	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

14.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société **KEYYO S.A.** représentée par **Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

Le 27 avril 2016, le Conseil d'administration de la société Keyyo a nommé la société MAGELIO CAPITAL aux fonctions de directeur général de la société KEYYO PROXIMITE, cette dernière est rémunérée à hauteur de 5.250 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions.

15 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectifs du Groupe	2016-12	2015-12	2014-12
Cadres	51	53	50
Non Cadres	50	54	50
Apprentis	3	1	1
Total	104	108	101
Keyyo	99	101	94
Keyyo Proximité	5	6	7

16 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

17 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

18 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2016 le capital de Keyyo se composait de 2.160.000 titres se répartissant de la manière suivante :

	31/12/2015		31/12/2016	
	Titres	DDV	Titres	DDV
Management	30,2%	44,9%	28,9%	44,1%
Nextstage	7,9%	6,6%	3,6%	3,0%
Apicap	7,2%	6,0%	7,2%	6,2%
Autocontrôle	9,3%	0,0%	9,5%	0,0%
Fondateur	3,5%	5,8%	3,5%	5,9%
Flottant	41,9%	36,6%	47,3%	40,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société était directement contrôlée par son Management à hauteur de 28.9 % de son capital et 44.9% des droits de vote au 31/12/2016.

20 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2016, Keyyo détenait un total de 205.525 titres d'autocontrôle dont 5 525 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres était de 1.479K€, la valeur unitaire de marché au 31 décembre de 13.89€, soit 2.855K€ pour l'ensemble des titres.

Le Conseil d'administration du 28 février 2017 a décidé de réduire son capital par annulation de 200.000 titres en autocontrôle.

Depuis cette annulation Keyyo a acquis 164.000 actions en autocontrôle les 9 et 15 mars 2017. Au 15 mars 2017, l'autocontrôle représentait un total de 170.427 actions, soit 8.7% des titres.

21 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003..

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 20 juin 2016 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016.

Dans le cadre de ce programme Keyyo a acquis :

- un bloc de 10.211 titres, le 30 juin 2016, au prix unitaire de 11.00€ ;
- un bloc de 25.000 titres, le 9 mars 2017, au prix unitaire de 14.02€ ;
- un bloc de 138.779 titres, le 15 mars 2017, au prix unitaire de 14.00€ ;
- 221 titres sur le marché, le 15 mars 2017, au prix unitaire de 14.02€.

Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2016 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 102.930 € en espèces ;
- 5.525 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 161.330 actions
- cours moyen des achats à 11,04 €,
- cours moyen des ventes à 10,98 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 205.525 titres. Il est rappelé que la société détient 5.525 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 1.547K€ (y compris contrat de liquidité).

22 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1^{er} avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des titres a été validée définitivement le 1^{er} avril 2014. Ces actions doivent être conservées pendant une période de deux ans.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1^{er} juin 2009 et par décision du 1^{er} juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18.750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une deuxième attribution a été effectuée le 1^{er} juillet 2010 et par décision du 1^{er} juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte.

Deux attributions ont été effectuées le 2 mai et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres et inscrites sous formes nominatives.

Une cinquième attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 16 janvier 2015. Les actions doivent encore être conservées pour une période de deux ans.

Une sixième attribution a été réalisée le 3 mars 2014 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 3 Mars 2016.

Il n'y a plus de plan d'attribution gratuite d'actions actif à ce jour.

Tableau récapitulatif des actions gratuites attribuées selon délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration et mises en œuvre

Date de l'assemblée générale mixte	30/05/07		27/05/09					
Nombre de titres pouvant être alloué	32.000		100.000					
Date du conseil d'administration	03/03/09		01/06/09					
Date d'attribution par décision du Directeur Général et point de départ de la période d'acquisition	03/03/09	01/04/12	01/06/09	01/07/10	02/05/11	30/12/11	16/01/13	03/03/14
Nombre d'actions gratuites attribuées <i>Dont Ph. Houdouin</i>	30 000 10 000	3 000	26 750	56 250	22 500	2 333	2 333	2 333
Date d'attribution définitive et début de la période d'indisponibilité	03/03/11	01/04/14	01/06/11	01/07/12	02/05/13	30/12/13	16/01/15	03/03/16
Attributions annulées	2 500		8 000	6 750	10 000			
Nombre d'actions en période d'attribution définitives	27 500	3 000	18 750	49 500	12 500	2333	2333	2333
Valeur de l'action à la date de son attribution définitive	6.51	6.30	7.03	5.5	5.99	6.47	6.40	8.61
Fin de la période conservation	03/03/13	01/04/16	01/07/14	01/07/14	02/05/15	30/12/15	16/01/17	03/03/18

23 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 1.885.121.18 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0.35€ par action soit 686.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 1.199.121.18€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous rappelons qu'un dividende de 0.35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2016. Et qu'un dividende de 0.30€ par action a été versé au cours de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 22 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

24 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2016 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<p>AGM 15 juin 2016 – 12^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 15 juin 2016 – 13^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 15 juin 2016 – 14^{ème} résolution</p> <p>Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés)</p> <p>Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 17 juin 2015 – 14^e résolution</p> <p>Augmentation de capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (L. 225-147 alinéa 6 du Code de Commerce).</p> <p>Plafond : 10% du capital Echéance : 17 Aout 2017</p>	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant

25 –Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	691 200	691 200	760 000	760 000	904 000
b) Nombre d'actions émises	2 160 000	2 160 000	2 375 000	2 375 000	2 825 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-

II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	24 049 399	23 411 802	21 763 770	21 083 086	21 834 460
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	2 942 344	2 983 331	1 974 394	1 899 442	1 118 199
c) Impôt sur les bénéfices	27 734	43 413	-117 594	4 443	-65 963
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	2 914 610	2 939 918	2 091 988	1 894 999	1 184 162
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 885 121	1 687 324	1 238 362	1 028 584	561 593
f) montant des bénéfices distribués	686 700	587 592			
g) Participation des salariés	0	24 926			

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,35	1,36	0,88	0,80	0,42
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,873	0,781	0,521	0,433	0,199
c) Dividende versé à chaque action	0,35	0,30	0,00	0,00	0,00

IV - Informations Relatives au Salariés					
a) Nombre de salariés	99	102	94	67	63
b) Montant de la masse salariale	4 506 327	4 045 812	3 729 775	3 077 202	3 047 725
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 916 613	1 811 008	1 696 838	1 471 159	1 532 503

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration